

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### A. Généralités

Les présentes conditions générales (« CG ») de la société GFPS Sàrl, (« GFPS ») sise à Monthey, régissent les droits et obligations des parties et s'appliquent, sauf dispositions contraires expresses et écrites, à tous les actes juridiques conclus avec le GFPS. Les conditions du client qui dérogent aux présentes CG ne sont pas reconnues. Le GFPS se réserve le droit de modifier les CG en tout temps, étant précisé que la version des CG en vigueur au moment de la conclusion d'un acte juridique fait foi.

### B. Conditions spécifiques aux contrats de formation

#### 1. Planification des dates pour les contrats de formations

Les formations sont planifiées en tenant compte des exigences du client, ce dans la limite des disponibilités du GFPS. Les dates proposées par le GFPS doivent impérativement être confirmées par le client.

#### 2. Déplacement d'une session de formation

Les sessions de formation peuvent, dans la durée du contrat, être déplacées sans frais.

#### 3. Annulation d'une session de formation

Toute annulation doit être faite par écrit (courrier ou courriel) le cachet de la poste ou la date de réception du courriel faisant foi.

En cas d'annulation montants sont dus selon la table ci-dessous

31 à 45 jours avant 25 % du prix

15 à 30 jours avant 50 % du prix

8 à 14 jours avant 75 % du prix

0 à 7 jours avant 100 % du prix

Fait foi la date de réception de la déclaration d'annulation par le GFPS.

Toute notification opérée un samedi, dimanche ou jours fériés est reportée au premier jour ouvrable qui suit.

#### 4. Annulation en cas de force majeure

Toute annulation doit être faite par écrit (courrier ou courriel) le cachet de la poste ou la date de réception du courriel faisant foi. Pour toute annulation intervenant à moins de 30 jours avant le début de la formation, le client s'engage à payer 25% du prix de la formation en sus des jours de formation déjà suivis, pour un montant n'excédant pas le prix total de la formation.

#### 5. Paiement

##### 5.1 Principe

Les paiements doivent être effectués, en francs suisses, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture. Ce délai peut être modifié moyennant accord exprès entre parties.

##### 5.2 Retard de paiement et compensation

En cas de retard de paiement, des frais de rappel peuvent être perçus, de même que intérêts, au taux légal de 5%. Le client ne peut invoquer compensation qu'avec des créances non contestées ou qui sont constatées par jugement exécutoire.

##### 5.3 Modifications des conditions de paiement

Le GFPS se réserve le droit de modifier en tout temps ses conditions de paiement, en particulier d'exiger un paiement préalable à toute expédition de marchandises ou d'exécution de ses prestations.

#### 6. Mise à disposition des locaux :

Le client est tenu de mettre à disposition du GFPS ses locaux de formation, au minimum 30 minutes avant le cours (pour installer notre matériel de formation) et au minimum 30 minutes après le cours. La location des salles de cours est à la charge du client (sauf pour les cours tout public). Sur demande expresse du client, le GFPS délivre une offre.

#### 7. Pauses et repas

Les pauses sont intégrées dans le temps de formation, à l'exception de la pause de midi.

Les repas des participants ne sont pas inclus. Sur demande expresse du client, le GFPS délivre une offre.

## **8. Absence de droit à des prescriptions médicales**

En aucun cas, les formations dispensées par le GFPS ne sauraient être interprétées comme donnant le droit aux clients d'administrer des médicaments sans ordonnance médicale. Demeurent réservés les cours donnant droit à l'utilisation d'un algorithme d'application GFPS durant la durée de validité du déterminée par le médecin du GFPS

## **9. Attestations et conditions de participation aux formations**

### **9.1 Remise d'attestations**

Le taux de présence des participants doit être d'au moins 80% pour disposer du droit à l'obtention d'une attestation.

### **9.2 Remise des attestations IAS**

S'agissant des cours IAS (secouristes, niveau 1, 2 et 3), le taux de présence des participants est de 100%, faute de quoi aucune attestation n'est délivrée.

### **9.3 Cours de recyclage**

Les participants aux cours de recyclage ne sont admis qu'à la condition qu'ils aient déjà suivi la formation de base et que celle-ci ne soit pas échue.

## **10. Exclusion du cours**

Par ses instructeurs, GFPS se réserve le droit d'exclure une personne d'un cours si celui-ci perturbe le bon déroulement du cours. La personne exclue d'un cours est tenue de payer la totalité du coût

## **11. Report et annulation de cours par GFPS.**

GFPS se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation.

L'annulation d'un cours donne lieu au remboursement intégral du montant déjà versé pour cette prestation par le client.

## **12. Protection des données**

Le traitement des données personnelles est soumis à la loi Suisse en vigueur sur la protection des données. Nous traitons vos données personnelles de manière strictement confidentielle et elles ne sont en aucun cas divulguées à des tiers.

Les formations IAS et OACP demandent une transmission des données client (nom, prénom, date de naissance, adresse électronique et d'autres spécifiés selon le cours). Si vous refusez la transmission de ces informations, GFPS ne pourra pas valider les formations IAS ou OACP. Pour tous les autres cours, nous ne transmettrons aucune donnée à des tiers.

## **13. Propriété et for juridique**

Les présentes conditions générales et les contrats conclus en application, sont régis par le droit Suisse. Le for juridique est 1870 MONTEY (Suisse).

## **14. Modification des conditions générales**

Les conditions générales peuvent être modifiées sans préavis. La version acceptée au moment de la commande fait foi.

Dernière modification des conditions générales le 06.09.23